N° 157 Audit de gestion sur **la gestion de l'eau potable**

rapport publié le 13 décembre 2019

No 157 Gestion de l'eau potable			
Recommandations proposées	***11***	Ouvert	6
		Fermé	5
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Les mesures prises portent sur la définition d'une planification directrice en matière d'eau potable à l'échelon du Grand Genève (recommandation 1). Pour ce faire, une première séance a eu lieu, en septembre 2020, réunissant tous les acteurs de l'eau potable du Grand Genève pour engager la planification transfrontalière sous l'égide de la Communauté transfrontalière de l'eau (CTEau). Début 2021, un mandataire a été choisi afin de mener une étude de « *planification transfrontalière de la ressource en eau potable* ». Cette étude a été validée par l'ensemble des acteurs techniques eau du Grand Genève en 2022 et ses conclusions présentées au Groupe de Travail Transfrontalier Transition écologique et à l'assemblée du groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève en 2023. Ce mandat comprenait également l'organisation de deux ateliers réunissant les principaux acteurs techniques actifs dans la gestion de l'eau potable sur le territoire du Grand Genève. L'atelier « *la coopération en situation de crise* » fut organisé en mars 2023 suivi de l'atelier sur « *la coopération technique transfrontalière* » en juin 2023. Le 3 mai 2024, le résultat de ces travaux a été présenté en GLCT du Grand Genève et aux élus de l'agglomération lors d'un séminaire politique sur l'eau.

Les six recommandations encore ouvertes ont fait l'objet de nouveaux reports échelonnés entre le 31 mars 2025 et le 31 décembre 2026. En février dernier, l'adoption de modifications dans la loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE, L 2 05) a marqué une avancée notable en matière de protection des eaux souterraines, d'établissement des coûts imputables à la gestion de l'eau potable et de tarification de l'eau potable. La fermeture des recommandations liées à ces trois thématiques nécessite encore l'adoption prévue en 2025 du règlement d'application de la LEaux-GE.

La dépollution et la protection de la nappe du Genevois nécessitent la finalisation des expertises visant à déterminer les responsables de la pollution. Le traitement de la problématique de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise prévoit l'évaluation du « *Concept général de coordination de l'intervention pour l'approvisionnement en eau potable en cas de pénurie grave* » ainsi que l'adaptation et l'approbation des plans communaux. Quant à la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération, elle nécessite la validation du plan directeur technique des Services Industriels de Genève (SIG).

No 157 Gestion de l'eau potable					
Numéro	*Libellé*	*Risques*	*Responsable*	*Date échéance*	*Statut*
157-R1	Définir une planification directrice en matière d'eau potable à l'échelon du Grand Genève.	Significatif	OCEau – DG en collaboration avec SAEF - GG CTEau GLCT env	~~31.12.2021~~ ~~31.12.2022~~ ~~31.12.2023~~ *report* 31.12.2024	Fermé
157-R2	Définir et mettre à jour les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).	Modéré	OCEau - SPDE OCEAU	~~31.12.2020~~ *report* 31.12.2023 Un SPAGE révisé par année, 2021-2026	Fermé
157-R3	Achever le travail de clarification des rôles et responsabilités des acteurs cantonaux en matière de gestion de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020	Fermé
157-R4	Se déterminer quant à une modification de la base légale cantonale relative à la protection des eaux souterraines.	Modéré	GESDEC en collaboration avec SAJE	~~30.03.2022~~ ~~31.12.2024~~ *report* 31.12.2025	Ouvert
157-R5	Établir un plan d'action concernant la dépollution et la protection de la nappe du Genevois.	Significatif	GESDEC en collaboration avec SIG et Commission nappe	~~30.06.2023~~ ~~31.12.2023~~ ~~31.12.2024~~ *report* 31.12.2026	Ouvert
157-R6	Définir un plan d'analyse en temps de crise et le financement nécessaire.	Modéré	SCAV	31.12.2021	Fermé
157-R7	Tenir un historique des réclamations clients concernant la qualité de l'eau potable.	Mineur	SCAV	~~31.12.2020~~ *report* 31.12.2021	Fermé
157-R8	Faire approuver par les autorités cantonales les plans d'approvisionnement en eau potable en temps de crise.	Modéré	OCEau/SECOE en collaboration avec l'OCPAM et SIG	~~31.12.2023~~ ~~31.12.2024~~ *report* 31.03.2025	Ouvert
157-R9	Mener une analyse sur la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération.	Modéré	OCEau - DG	~~31.12.2021~~ ~~31.12.2023~~ ~~31.12.2024~~ *report* 30.06.2025	Ouvert
157-R10	Établir une analyse de l'ensemble des coûts cantonaux en matière de gestion de l'eau potable et définir un plan cohérent d'utilisation des recettes.	Modéré	OCEau - DG	~~30.06.2021~~ ~~31.12.2022~~ ~~31.12.2023~~ ~~31.12.2024~~ *report* 31.12.2026	Ouvert
157-R11	Mener une réflexion quant à la tarification de l'eau potable au regard des exigences environnementales.	Modéré	OCEau - SPDE	~~31.12.2022~~ ~~31.12.2024~~ *report* 31.12.2025	Ouvert